



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUILLET 2022

N° : 2022/2607/07

**OBJET : TARIF ÉTUDES
SURVEILLÉES ET GARDERIE
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 26 juillet 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à C. BOURNEZ) Rachel DURAND, Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Frédéric ROZIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 18 juillet 2014, par laquelle le tarif des études surveillées et de la garderie avait été fixé à 16 € par trimestre scolaire et par enfant (plafonné à 32 € par trimestre scolaire par famille) ou à 1 € par jour et par enfant, sous forme de ticket présence. Aussi, suite à la décision d'ouvrir la garderie jusqu'à 18 H 30 au lieu de 18 H à compter de septembre 2022, il propose de modifier ce tarif comme suit :

- **20 € par trimestre scolaire et par enfant (plafonné à 40 € par trimestre scolaire par famille)**
- **1,50 € par jour et par enfant le ticket de présence**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte les tarifs et modalités ci-dessus proposés, à la fois pour la garderie et pour les études surveillées,
2. Dit que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022,
3. Dit que les recettes correspondantes seront imputées au compte 7067 du budget principal.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Frédéric ROZIER